



« Lorsque le handicap de ma femme est survenu j'ai dû arrêter mon travail. À la reprise de celui-ci mon épouse s'est isolée. Aujourd'hui elle bénéficie d'activités en collectif, elle se sent entourée et moi je suis plus serein lors de mes absences »

« En 2019, mon fils a eu un accident qui a nécessité une hospitalisation. Pour son retour à domicile, il nous fallait une aide pour l'accompagner dans ses loisirs, par exemple à la piscine. Une intervention tous les 15 jours avec une auxiliaire de vie sociale permet de nous préserver du temps pour mon mari et moi: c'est essentiel. »



Pour faire appel au référent de la plateforme de répit handicap appelez le :

06 42 31 87 28



ou envoyer un courriel : referent.repit@handicap22.fr



Site internet : www.handicap22.org/accueil

RETROUVEZ NOUS



PLATEFORME DE RÉPIT DÉPARTEMENTALE
DES CÔTES D'ARMOR

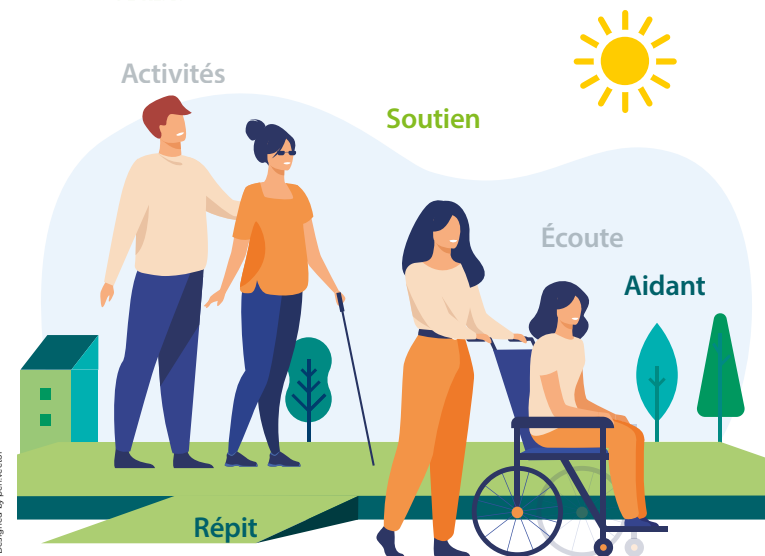
3 rue du Bignon – 22190 Plérin

LA PLATEFORME DE RÉPIT HANDICAP
À DESTINATION DES AIDANTS



LA PLATEFORME
DE RÉPIT

**Vous souhaitez
faire une pause ?**



Conseil

06 42 31 87 28

Avec le soutien de l'





Vous êtes aidant d'un enfant ou d'un adulte en situation de handicap,

vous lui venez en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour l'accompagner dans les actes de vie quotidienne.

Pourquoi solliciter la plateforme de répit ?

Le répit vous permet de :

- disposer de temps pour vous,
- préserver votre santé,
- prendre plaisir à retrouver votre proche après un temps de répit,
- favoriser votre bien-être,
- prendre du recul sur votre situation d'aidant.

DES MODALITÉS SOUPLES D'UNE OU PLUSIEURS HEURES, PONCTUELLEMENT OU RÉGULIÈREMENT.

Ce que nous proposons :



Le référent répit :



Écoute les besoins et les attentes de chaque personne en demande de relais.

Informe et conseille les aidants ainsi que la personne aidée.

Recherche et met en place des solutions de répit.

Assure le suivi du répit et son bon déroulement.

Le répit à domicile, comment ça marche ?

- 1** J'appelle le **06 42 31 87 28** ou j'envoie un mail à l'adresse suivante : referent.repit@handicap22.fr
- 2** Une rencontre avec le référent répit est réalisée afin d'évaluer les besoins à mon domicile.
- 3** Une aide au répit avec un professionnel est mise en place pour mon proche aidé.
- 4** Un bilan est réalisé avec le référent répit pour ajuster l'accompagnement.

▪ Ce dispositif est indépendant des aides apportées par la MDPH.

▪ La plateforme prend en charge la quasi-totalité du coût financier du répit le reste à charge est de

2'50 €
/heure